



SNUipp-FSU 67

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 5 MAI 2011 1^{ER} TEMPS DU MOUVEMENT



F.S.U. 67

Le premier mouvement en quelques chiffres :

A l'issue du 1^{er} temps du mouvement, il reste 64 postes non pourvus dont :

- 23 postes de direction d'Ecole,
- 4 postes de ZIL,
- 4 postes de brigade départementale,
- 4 postes de maître G,
- 14 postes de maître E (l'IA propose de reverser une dizaine de ces supports restés vacants à la carte scolaire),
- 1 poste de psychologue pour lequel il sera, peut-être, fait appel à candidature par des titulaires de master 2
- 4 postes vacants EREA,
- 2 ou 3 postes en CLISS,
- 2 postes en SEGPA

1885 enseignants ont participé au mouvement ; 550 ont été nommés à titre définitif ; 117 à titre provisoire.

721 enseignants sont encore à nommer. 53 enseignants travaillant à temps partiel n'ont pas encore de postes à l'issue du 1^{er} temps du mouvement. L'administration propose de les nommer en même temps que les demandes de maintien afin qu'ils ne soient pas pénalisés du fait de travailler à temps partiel.

La question du temps partiel pour les postes particuliers :

Concernant les directeurs d'école titulaires de leur poste et voulant travailler à temps partiel, 2 possibilités se présentent :
1/ Un adjoint assurera l'intérim de direction pendant la durée du temps partiel (le directeur reste titulaire de son poste et retrouve ses fonctions dès sa reprise à temps plein).

2/ Le directeur peut demander une participation exceptionnelle au 2nde temps du mouvement pour obtenir un poste à titre provisoire. Il reste, cependant, titulaire de son poste.

De manière générale tous les enseignants ayant un poste incompatible avec le travail à temps partiel (ASH, EMF, ZIL, ...) peuvent demander, dans les mêmes conditions, une participation à titre exceptionnelle au 2nde temps du mouvement.

La question des EMF « allemand » :

L'IA demande à ce que les EMF « allemand » assurent à la fois la partie française et la partie allemande des enseignements. Ils seront déchargés sur leur partie française afin que les élèves n'aient pas 3 enseignants différents.

La question de l'ASH :

L'IA veut relancer le dispositif CAPASH option E en candidat libre, c'est-à-dire que les enseignants le voulant peuvent demander à s'inscrire à l'examen en tant que candidat libre.

La question des bonifications :

Les organisations syndicales ont soulevé le problème lié aux conditions d'obtention des points de bonification attribués à des postes particuliers (ZEP, EMF, ...). En effet, ces points ne peuvent être acquis que pour des postes de même nature ou de même affectation géographique.

L'IA propose que cette question soit traitée lors de la prochaine année scolaire.

La question des enseignants ayant déposé un dossier de départ à la retraite :

Certains enseignants ayant déposé des dossiers de départ à la retraite ont décidé de ne pas y donner suite. Toutefois, pour ceux qui ne se sont pas manifestés auprès de services de l'IA avant la 1^{ère} phase du mouvement, ils ont perdu le bénéfice de leur poste. Cependant, il semble être possible de leur proposer d'être nommé sur un poste vacant à proximité de leur domicile et de faire un échange de service au niveau de la circonscription afin qu'ils puissent, malgré tout, terminer leur carrière sur le poste qu'ils occupaient jusque là.

Les organisations syndicales demandent à ce que la règle de « la perte de poste » faisant suite au dépôt du dossier retraite soit écrite afin d'être connue de tous.

La question des directeurs faisant fonction :

La règle : un enseignant ayant fait fonction de directeur a une priorité absolue sur le poste de direction qu'il occupe, à condition que l'IEN ait émis un avis favorable.

Dans le cas d'une fusion d'école : lorsque une école fusionne, les directeurs titulaires ont une priorité absolue sur le poste de direction. Si les 2 directeurs souhaitent exercer la direction, le poste est attribué au plus fort barème.

Dans le cas où seul 1 directeur faisant fonction souhaite exercer la direction, il a une priorité absolue sur d'autres directeurs (même titulaires de leur fonction) postulant sur la direction de l'école.

Etude de cas particuliers :

Par souci de confidentialité, le SNUipp-FSU67 ne peut faire compte-rendu sur les discussions menées en CAPD.

Points divers :

1/ Elections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011.

2/ Retrait des journées de grève : l'IA informe qu'il n'est pas possible de retirer plus de 4 journées de grève à la fois.

Les services de l'IA essayeront, dans la mesure du possible, d'étaler les retraits de salaire afin qu'il ne soit pas retiré plus de 3 journées de salaire.

3/ Pour le maintien sur poste, en règle générale, ni les T1, ni les S1 ne peuvent obtenir un maintien sur poste.

4/ Concernant les futurs enseignants stagiaires, aucune décision ne sera prise avant le 13 mai. Mais, il semblerait que l'IA les nomme sur des postes qui ne soient pas à temps plein afin de leur donner une formation complémentaire par compagnonnage. Cette situation devrait concerner les 45 stagiaires du 67 ainsi que les 33 stagiaires du 68.

5/ Postes à profil CPC Haguenau SUD : au plus fort barème, Joseph Marzolf obtient le poste.